

On nous a reçus avec beaucoup de cordialité à notre arrivée: on nous a donné une tape amicale sur l'épaule, mais les choses en sont restées là. Mais nous sommes revenus et la pétition est remontée à la surface. Je me rappelle avoir rencontré M. R. B. Bennett à cette occasion-là, avant qu'il ne devienne premier ministre. Vous vous souvenez de l'époque où les ministres détenaient plusieurs portefeuilles: ils jouaient le rôle de ministres suppléants. M. Bennett était ministre suppléant de la Justice de même que ministre suppléant de l'Intérieur. A ce moment-là, il n'y avait pas encore de ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les affaires indiennes relevaient du ministère de l'Intérieur. Je suis allé voir M. Bennett et j'ai eu avec lui une longue conversation. Il m'a répondu, à peu près ce qui suit: (je ne peux pas me rappeler les mots exactement) si le gouvernement est réélu (une élection se préparait), et je lui répliquai que le gouvernement serait réélu. Il a dit alors: Non, il y a deux choses sur lesquelles je ne mise pas, à savoir les courses de chevaux et les élections. Il m'a dit que si son gouvernement était reporté au pouvoir la question serait réglée une fois pour toutes. Il m'a fait savoir que s'il fallait s'adresser au Conseil privé, qu'il s'y adresserait, et que la chose serait réglée une fois pour toutes, au lieu de laisser le problème en suspens, comme il l'était depuis de nombreuses années. J'ai répondu à M. Bennett "Auriez-vous l'obligeance de m'écrire une lettre dans ce sens-là?" et il m'a assuré qu'il m'en écrirait une. La lettre m'est parvenue deux ou trois jours plus tard. Elle me fut livrée au vieil Hôtel Russell, longtemps avant l'existence d'autres hôtels à Ottawa. La lettre n'était pas aussi catégorique que la déclaration qu'il m'avait faite mais, néanmoins, il y était question de la même promesse, à savoir qu'il s'occuperait de la question.

Le gouvernement conservateur dont il faisait partie a été défait aux élections suivantes. Le parti libéral a pris le pouvoir. Nous sommes donc venus de nouveau à Ottawa et je crois que c'est l'honorable Charles Stewart d'Alberta qui était le ministre de l'Intérieur, en ce temps-là; nous lui avons apporté la lettre. "Voici une lettre qui a été écrite de bonne foi par votre prédécesseur, au nom du gouvernement: votre propre gouvernement va-t-il honorer la lettre et s'occuper du problème en question?" lui ai-je dit, ce qui eut pour résultat la nomination d'un comité parlementaire. On n'a pas consenti à ce que l'affaire aille en cour, mais un comité parlementaire a été institué.

J'ai ici avec moi le compte rendu dudit comité, qui portait le nom de Comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes nommé en vue de faire enquête sur les réclamations des tribus indiennes alliées de la Colombie-Britannique, comme il fut mentionné dans la présentation faite au Parlement, en juin 1926. Tous les témoignages sont contenus dans ce rapport de même que les décisions et les actes du comité.

Lors de la parution du rapport, il a été dit que nous n'avions pas pu établir le bien-fondé de notre réclamation mais qu'on nous donnerait \$100,000 par année; c'est de là que proviennent les \$100,000. On nous a dit qu'on nous donnerait \$100,000 à la place d'un traité.

Mais, messieurs, aussi longtemps qu'on ne s'occupera pas de la question du titre, tous les Indiens de la Colombie-Britannique vont penser qu'ils se sont fait rouler ils ne seront jamais satisfaits. Je veux dire au comité, avec tout le sérieux possible, que vous rendrez un grand service au pays si vous pouvez voir à ce que le problème en question soit étudié. Disons que c'est la Cour suprême du Canada qui va s'en occuper. C'est le plus que nous puissions faire, à l'heure actuelle. Nous avons coutume d'aller au Conseil privé, mais ce n'est plus possible. Je désire répéter que si le problème est abordé, le gouvernement fera preuve de bonne foi et que les Indiens de la Colombie-Britannique seront convaincus que le gouvernement d'aujourd'hui a à cœur de leur donner justice. Si nous perdons notre cause, le problème sera réglé une